
Adresse du conseil général de la commune de Chambéry (Mont-Blanc) qui annonce la production et l'envoi de salpêtre, lors de la séance du 23 floréal an II (12 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Chambéry (Mont-Blanc) qui annonce la production et l'envoi de salpêtre, lors de la séance du 23 floréal an II (12 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 279-280;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26659_t1_0279_0000_13

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi des demandes au Comité des domaines nationaux et de division (1).

35

Les commissaires municipaux et le Comité de surveillance de Gavray (2), département de la Manche, applaudissent au châtement des conspirateurs, invitent la Convention à porter la lumière de l'instruction dans les campagnes, et à consolider le bonheur des Français avant de quitter son poste. Ils ont déposé au district, pour l'usage des défenseurs de la patrie, 18 draps, 140 chemises, 15 paires de bas, 30 paires de souliers, un matelas et autres objets, avec 48 liv. 10 s. en numéraire, 4 gros 1/2 d'argenterie et 2 livres 1/2 de salpêtre.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi de l'adresse au Comité d'instruction publique (3).

[Gavray, 25 germ. II] (4).

« Citoyens représentants,

Une vaste conjuration était ourdie contre la République. Peu s'en est fallu que la liberté, le plus précieux de tous les biens ne nous ait été ravie. Quelle a été notre indignation en apprenant que la corruption s'était glissée jusque dans le sein de la représentation nationale. A l'audace qu'ont montrée les conspirateurs, même au milieu des fers, on ne peut douter qu'ils n'eussent de nombreux complices. Veillez donc plus que jamais et que les tyrans qui désespèrent de vous soumettre par la force de leurs armes, perdent enfin tout espoir. Que la justice et la terreur soient sans cesse à l'ordre du jour. Guerre implacable aux tyrans, aux hommes corrompus, guerre aux hommes égoïstes et aux modérés qui sous le masque trompeur de l'indifférence sont les auxiliaires de nos ennemis déclarés.

C'est avec raison que vous avez fondé l'espoir de vos succès sur la vertu. Le peuple est naturellement bon. C'est le despotisme qui le corrompt. Pour être vertueux il n'a besoin que de la liberté, c'est l'oubli de ses droits qui le ramène à l'esclavage.

Publiez donc promptement les livres élémentaires qui doivent aider le zèle ardent mais peu éclairé des instituteurs des campagnes. Un des crimes du despotisme fut de tenir le peuple dans l'ignorance et de l'abrutir par les préjugés les plus honteux. Eloignez au plus tôt de nous ce moyen contre-révolutionnaire qui nourrit l'espoir coupable de nos ennemis, Substituez aux instructions mensongères du despotisme des institutions républicaines qui gravent en caractères ineffaçables dans le cœur de la jeunesse,

(1) P.V., XXXVII, 170. Bⁱⁿ, 25 flor.; *J. Matin*, n° 691.

(2) Ci-devant Bourg.

(3) P.V., XXXVII, 170. Bⁱⁿ, 24 flor. (2° suppl^t) et 25 flor.

(4) F¹⁷ 1010^c, pl. 2, p. 3203 (résumé dans F¹⁷ 1010, même pl. même p.).

le souvenir de tous les maux qu'on endure sous la tyrannie, et qui leur rende chères la liberté, l'égalité et la patrie.

Continuez, Citoyens représentants, à démasquer les ennemis de notre liberté. Restez à votre poste jusqu'à la paix. Du sort de la République dépend l'esclavage ou la liberté de l'Univers. Jamais de plus grands intérêts ne peuvent occuper des Législateurs. Nous comptons sur votre zèle infatigable et votre énergie.

Nous ne nous sommes point bornés à la surveillance qui nous est confiée. L'état de dénuelement où se trouvent quelques-uns de nos frères d'armes, nous a vivement affectés. Nous avons en conséquence ouvert un registre, et fait une invitation aux bons citoyens de venir à leur secours; et quoique notre population soit loin de s'élever à 1 000 individus, nous avons cependant recueilli 18 draps, 140 chemises, 6 livres et demie de charpie, un habit uniforme, 2 pantalons, 15 paires de bas, 30 paires de souliers, 1 paire de brodequins, un matelas, 1 serviette, 1 sac de toile, 2 livres et demie de salpêtre; argent monnayé, 40 liv. 18 sols; argent non monnayé, 4 gros et demi; et 10 cols, que nous avons déposés au district de Coutances. S. et F. ».

Le... (présid.), LEMOYNE, BADIN, MARDELÉ, LEFEBVRE, CHAUVRAY, LAFOSSE, MARTIN, [et 6 signatures illisibles].

36

La Société populaire de Vire (1) annonce qu'elle a fait partir un cavalier, armé, monté et équipé; qu'elle a reçu en don patriotique pour être envoyés à la destination qui lui sera indiquée, 70 paires de souliers, 2 850 chemises, 250 draps, 14 serviettes, 14 paires de bas, 8 paires de guêtres, 3 bonnets, 12 cols, 2 mouchoirs, 3 habits, 1 culotte, 1 veste, 2 couvertures, 1 lit presque complet, 1 porte-manteau, 15 livres de chanvre, 1 livre de laine, 3 tasses d'argent, 1 plat d'argent, 2 sacs de peau, 850 liv. en assignats, de la charpie et du vieux linge.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi à la commission du mouvement des armées de terre (2).

37

Le conseil-général de la commune de Chambéry (3), après avoir protesté de son attachement à la République, annonce l'envoi de 1 059 livres de salpêtre, et qu'un seul atelier en produira 5 quintaux par décade.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Chambéry, 24 germ. II] (5).

(1) Calvados.

(2) P.V., XXXVII, 170. Bⁱⁿ, 24 flor. (2° suppl^t) et 28 flor. (suppl^t); *J. Sablier*, n° 1314; *J. Fr.*, n° 596.

(3) En l'an II, départ^t du Mont-Blanc.

(4) P.V., XXXVII, 171. Bⁱⁿ, 24 flor. (2° suppl^t) et 25 flor.; *J. Mont.*, n° 18; *J. Fr.*, n° 596; *J. Sablier*, n° 1314.

(5) C 302, pl. 1097, p. 5.

« Citoyen président,

Le conseil général de la commune de Chambéry t'adresse copie d'un rapport sur l'établissement de l'un des ateliers de salpêtre en cette commune. Il en résulte que 1 059 livres ont été fabriquées dans deux décades et que chaque décade à l'avenir en produira 5 quintaux au moins.

Tu voudras bien en faire hommage au nom des habitants de Chambéry, à la Convention nationale; et en même tems qu'ils sont remplis de respect et d'admiration pour tout ce qui émane de la Convention; qu'ils applaudissent de toutes leurs forces aux mesures qu'elle a prises pour l'anéantissement des factions, et que toutes leurs pensées, toutes leurs affections sont dans le sentiment de la République une, indivisible ».

Joseph BAROUDIER, HENRY, BAMPHAND, BUCHARD, P. SANCTUS, BAL (*agent nat.*), BERTHIER, MANSON, SYLVOZ, [et 3 signatures illisibles].

(*Applaudissements*).

38

Le conseil-général de la commune de Chablis, département de l'Yonne, qui compte un douzième de sa population parmi les soldats de la liberté, de nombreux sacrifices faits pour son triomphe, expose à la Convention que son vignoble renommé a été dévasté par la grêle, et implore pour les habitants de cette commune la bienfaisance nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au Comité des secours publics (1).

39

La Société populaire de Poncin, département de l'Ain, écrit à la Convention qu'elle a armé, monté et équipé un cavalier, remis au district 202 chemises, 9 paires de bas, 18 paires de souliers et autres effets en linge, et qu'en attendant les secours promis à l'indigence, elle a établi, dans son sein, une caisse de secours fraternels.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Poncin, 10 flor. II*] (3).

« Représentans du peuple,

La Société populaire de Poncin, département de l'Ain, avait offert de monter, armer et équiper un cavalier pour la défense de la patrie.

Elle vous informe qu'elle a rempli ses engagements; ce défenseur de la patrie a été présenté au commissaire des guerres à Bourg, qui lui a donné une route le 12 pluviôse dernier, pour se rendre à Vesoul.

Depuis lors, cette Société a envoyé au directeur du district de Montferme (ci-devant St-Rambert) 202 chemises, 9 paires de bas, 1 mou-

(1) P.V., XXXVII, 171. Bⁱⁿ, 25 flor.; M.U., XXXIX, 376; J. Sablier, n° 1314; J. Fr., n° 596; C. Eg., n° 633; J. Paris, n° 498.

(2) P.V., XXXVII, 171. Bⁱⁿ, 24 flor (2° suppl^t).

(3) C 302, pl. 1086, p. 7.

choir de col, 2 sacs de charpie, 1 sac de compresses et de bandes et 18 paires de souliers piqués; le tout pour les défenseurs de la patrie.

Si ces dons ne sont pas plus considérables, ils sont néanmoins au-dessus des facultés des citoyens de cette commune dont la population n'est pas de 2 000 âmes.

Mais nous ne bornerons pas là nos offrandes à la patrie, ses besoins seront toujours le premier article de nos dépenses.

En cela nous suivrons ce que vous nous avez appris et qui est souvent répété par le Comité de salut public: *Que la première vertu est d'aimer la patrie, de la servir et de savoir faire les sacrifices qu'elle exige.*

Nous pratiquerons cette vertu parce qu'elle est la mère de toutes les autres, et qu'ainsi nous parviendrons au bonheur qui est l'objet de la réunion de tous les hommes en société.

L'homme était humilié et opprimé; il a recouvert (*sic*) par vos travaux, sa dignité et ses droits; aujourd'hui la révolution française ne veut plus être regardée que comme la régénération de l'humanité qui avait été dégradée par les passions et les vices des despotes et de quelques ambitieux.

Un des premiers fruits de cette régénération est la fraternité qui porte chacun à aller au secours de son semblable dans ses peines et dans ses besoins; c'est dans ces sentiments que vous avez décrété une distribution de secours aux indigens.

En attendant qu'ils parviennent dans la commune de Poncin, nous venons d'établir dans notre Société une caisse de bienfaisance et de choisir 6 citoyens pour distribuer les secours que la fraternité a déterminé beaucoup de citoyens à verser dans cette caisse.

En un mot, nous nous rendons dignes des bienfaits et des avantages que doit produire la révolution française; pour y parvenir, les vertus et la probité seront notre boussole; ce sont aussi 2 flambeaux infaillibles pour distinguer les vrais patriotes.

Recevez nos remerciements de les avoir mis à l'ordre du jour ».

CONFAVREUX, BENOIT, CHAMPRON, PUPANAT.

40

La Société populaire de La Combe-de-Cannes (1) rend grâces à la Convention pour ses glorieux travaux: elle annonce que le temple de la superstition a été converti en celui de la Raison; qu'elle a fait passer à la monnaie 23 marcs d'argenterie, et déposé au district 3 bois de lit, 3 paillasses, 7 matelas, 29 draps, 5 livres de vieux linge, 8 couvertures de laine, 16 serviettes, 88 chemises, 45 paires de souliers, 413 livres de fer, et qu'elle a distribué 3 000 liv. aux défenseurs de la patrie envoyés par leur commune. Elle propose, en outre, une mesure pour arrêter le cours des dénonciations calomnieuses, et finit par inviter la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi de l'adresse au Comité de salut public (2).

(1) Gard.

(2) P.V., XXXVII, 172. Bⁱⁿ, 24 flor. (2° suppl^t) et 25 flor.